

(λ)

(N° 35.)

—

## SÉNAT DE BELGIQUE

---

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1924

---

Rapport de la Commission des Finances chargée  
d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits  
provisoires à valoir sur les Budgets de l'exer-  
cice 1925.

(Voir les n<sup>os</sup> 51, 57, 61, 62 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,  
séance du 18 décembre 1924 ; le n<sup>o</sup> 34 du Sénat.)

---

Présents : MM. DE BAST, président ; le comte DE LIMBURG STIRUM,  
le baron DE MÉVIUS, MOYERSOEN, SERRUYS, STRUYVE, SEELIGER,  
THIÉBAUT, VAN OVERBERGH, VANDE MOORTELE, VERCRUYSE, et  
DELANNOY, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Nous nous trouvons, une fois de plus, dans l'obligation de voter des  
crédits provisoires.

Il est, croyons-nous, inutile de répéter combien est défectueux l'état de  
nos mœurs parlementaires.

Voilà un quart de siècle que nous appartenons à la Législature et chaque  
année nous entendons les mêmes lamentations au sujet du retard apporté  
à l'examen et au vote des Budgets.

Si l'on persiste dans les mêmes errements, nous nous verrons éternel-  
lement tenus à formuler les mêmes plaintes, tout en constatant qu'aucun  
effort n'est tenté en vue de remédier à une situation que tous les parle-  
mentaires reconnaissent profondément regrettable.

Sous ces réserves, votre Commission vous propose l'adoption du Projet  
de loi, par 6 voix contre 2.

*Le Rapporteur,*  
EMILE DELANNOY.

*Le Président,*  
CAMILLE DE BAST.